

Compte Rendu du Conseil Municipal

Du 27 avril 2026

1) Approbation des comptes de gestion 2025 des budgets 15400-15401-15402-15403-15404-15405-15406

Madame le Maire expose que le comptable municipal a arrêté les comptes de gestion 2025 pour les différents budgets. Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les réalisations des dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur le même exercice.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2025 présenté par le comptable.

2) Vote des Comptes Administratifs 2025

Budget général 15400

Mme TELLIER Henriette est désignée présidente. Madame le Maire se retirant au moment du vote du compte administratif.

Budget général 15400

Les réalisations 2025 se présentent ainsi :

	Résultat reporté	Dépenses	Recettes	Résultats	Résultats de clôture
Fonctionnement		1 322 038.96	1 630 862.75	+ 308 823.79	
Investissement	- 65 158.73	495 635.52	665 849.98	+170 214.46	+105 055.73
R.A.R		409 535.44	172 051.00	-237 484.44	

Le résultat 2025 est donc de – 67 269.78 € en investissement comme le déficit d'investissement antérieur est de 65 158.73 €. Le déficit d'investissement de clôture est de 132 428.51 €.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2025 présenté et décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 308 823.79 € au compte 1068 du budget primitif 2025.

Budget Cantine 15401

Les réalisations 2025 se présentent ainsi :

	Résultat reporté	Dépenses	Recettes	Résultats	Résultats de clôture
Fonctionnement	+ 4 921.88 €	133 813.26 €	149 002.80 €	15 189.54 €	20 111.42 €
Investissement	+ 5 029.51 €	180.99 €	87.93 €	- 93.06 €	4 936.45 €

Le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2025 présenté,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 20 111.42 € au compte 002 du budget primitif 2026.

Budget eau 15402

Les réalisations 2025 se présentent ainsi :

	Résultat reporté	Dépenses	Recettes	Résultats	Résultats de clôture
Fonctionnement	+ 122 056.38 €	372 633.76 €	326 788.55 €	- 45 845.20 €	76 211.17 €
Investissement	- 19 683.58 €	44 222.19 €	265 165.68 €	201 435.49 €	181 751.91 €
R.A.R		19 508.00 €	0.00 €		

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2025 présenté.

Budget assainissement 15403

Les réalisations 2025 se présentent ainsi :

	Résultat reporté	Dépenses	Recettes	Résultats	Résultats de clôture
Fonctionnement	- 22 026.48 €	97 386.30 €	167 001.71 €	69 615.41 €	47 588.93 €
Investissement	+ 36 819.82 €	33 987.46 €	45 051.71 €	11 064.25 €	51 931.07 €
R.A.R		23 017.00 €	27 064.00 €	4 047.00 €	

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2025 présenté.

Budget La Bastide 15406

Les réalisations 2025 se présentent ainsi :

	Résultat reporté	Dépenses	Recettes	Résultats	Résultats de clôture
Fonctionnement	+74 287.24 €	115 388.27 €	157 669.18 €	42 280.91 €	116 568.15 €
Investissement	- 1 404.73 €	97 296.66 €	63 194.05 €	- 34 102.61 €	- 35 507.34 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2025 présenté et affecte la somme de 35 510 € au compte 1068 et la somme de 81 058.15 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2026.

3) Vote des budgets primitifs 2026

Budget général 15400

Le budget primitif 2026 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 626 074€	1 626 074€
Investissement	1 069 992.52 € Dont restes à réaliser 2025 : 409 535.44 €	1 069 992.52 € Dont restes à réaliser 2025 : 172 051.00 € et 105 055.73 € d'excédent antérieur

Budget de la cantine scolaire 15401

Le budget primitif 2026 du budget de la cantine scolaire s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	159 107€	159 107.00 € dont 20 111.42 € d'excédent de fonctionnement 2025
Investissement	4 936.45 €	4 936.46 € dont 4 936.46 € d'excédent antérieur 2025

Budget de l'eau 15402

Le budget primitif 2026 du budget de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	381 925.17 €	381 925.17 € dont 76 211.17 € d'excédent de fonctionnement 2025
Investissement	288 243.91 € dont 19 508.00 € de restes à réaliser 2025	288 243.91 € dont 201 259.91 € d'excédent antérieur 2025

Budget de l'assainissement 15403

Le budget primitif 2026 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	169 562.93 E	169 562.93 € dont 47 588.93€ d'excédent de fonctionnement 2025
Investissement	197 972.00 € dont 23 017€ de restes à réaliser 2025	197 972.00 € dont 27 064€ de restes à réaliser 2025 et 51 931.07 € d'excédent antérieur 2025

Budget La Bastide 15406

Le budget primitif 2026 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	234 350.15 €	234 350.15 € dont 81 058.15 € d'excédent de fonctionnement 2025
Investissement	164 654.15 € dont 35 507.34 € de déficit 2025	164 654.15 €

4) Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer la liste de 24 noms suivante :
Mme WUNDERLE Gisèle, Mr VAUCLARE Franck, Mme BERTHON Patricia, Mr STOCCHETTI Jean, Mr DENEU Bruno, Mr MULOT Guy, Mr MARECHAL Alain, Mme BERTRAND Christiane, Mr VINCENT Francis, Mr VIGNAL Raoul, Mr CONSTANT Roland, Mme BEAL Valérie, Mr FABIEN Michel, Mr RIVIER François, Mr DJERANIAN Denis, Mr ROUDIL Jean-Christophe, Mme COUDENE Jeannette, Mr IVANGINE Serge, Mr RIEU Christian, Mme BARDINE Christiane, Mme BOUQUIN Annick, Mr CHENEVERT Gilles, Mme NIORT Nathalie, Mme GENTIL Céline.

5) Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que considérant l'accroissement constant des tâches administratives et une demande de retraite progressive, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet pour d'une durée hebdomadaire de 35 heures,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création à compter du 1^{er} juin 2026 d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe dans le grade d'adjoint administratif territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : gestion administrative, gestion financière
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal adopte la proposition du maire.

6) Demande de fourniture et pose d'un abri-bus auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'abri-bus situé Place des Fabricaires, desservi par les lignes régionales E10 (La Souche – Aubenas), a été endommagé et doit être remplacé. Elle précise que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un dispositif de fourniture, pose et maintenance d'abris-bus à titre gratuit pour les communes.

Le nouvel abri-bus sera implanté à l'emplacement existant, sur la dalle actuelle,

Il convient donc :

- D'approuver le projet de remplacement de l'abri-bus situé Place des Fabricaires ;
- D'approuver le dossier de demande de fourniture et de pose d'un abri-bus auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- D'autoriser Madame le Maire à déposer la demande sur le Portail des aides régionales, ainsi qu'à signer tout document, convention ou avenant afférent à cette opération.

7) Fixation du loyer de l'appartement communal rénové situé 104 Chemin de Castrevieille

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal situé 104 Chemin de Castrevieille a fait l'objet de travaux de rénovation visant à améliorer son état général, sa sécurité et son confort. Elle précise que ce logement est désormais disponible à la location.

En conséquence, il convient de procéder à la fixation du montant du loyer afin de permettre sa remise en location.

Le Conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel de l'appartement communal à 450 euros, hors charges.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.